

**Ne laissez pas
votre téléphone
vous aveugler.**



7 WALLONS SUR 10 UTILISENT LEUR TÉLÉPHONE EN CONDUISANT

Suivre un conducteur à la conduite hasardeuse qui manipule son téléphone au volant ? Cela nous est déjà tous arrivé... Rien de plus énervant ! Une enquête de l'AWSR révèle en effet que 96% des conducteurs sont agacés par ceux qui utilisent leur téléphone au volant. Ce comportement est même considéré comme le plus irritant sur la route, devant les centristes et ceux qui « oublient » de mettre leur clignotant.

Au volant, le besoin d'être connecté en permanence, semble cependant prendre le pas sur cet agacement, puisque 71% des conducteurs reconnaissent devenir eux-mêmes, au moins occasionnellement, ces automobilistes énervants qui tapotent sur leur téléphone en conduisant. Pour téléphoner, écrire ou lire des messages et même passer des appels vidéo !

Pour convaincre les usagers de la route de ne pas se laisser distraire par leur téléphone ou autres écrans, l'AWSR mène une campagne de sensibilisation pendant tout le mois de mars.

1 Wallon sur 7 passe des appels vidéo au volant

Un récent sondage de l'AWSR¹ révèle que c'est pour lire des sms ou des emails que le téléphone est souvent utilisé au volant, avec près d'1 conducteur sur 3 (31%) qui reconnaît le faire au mois

¹ 1.000 Wallons interrogés

occasionnellement. 1 conducteur sur 4 déclare (24%) par ailleurs écrire des messages (sms ou emails) tout en conduisant.

Les appels vidéo sont également de plus en plus fréquents, 1 conducteur sur 7 (14%) déclare en effet qu'il lui arrive de passer ce type d'appel au volant. Cela concerne principalement des appels privés (12% des Wallons), mais près d'1 Wallon sur 30 (3,5%) indique aussi participer à des visioconférences professionnelles en conduisant.

Ces appels vidéo au volant s'avèrent extrêmement risqués. Comme un appel téléphonique classique, ils vont en effet mobiliser l'attention du conducteur en l'obligeant à se concentrer sur la conversation et à y intervenir, mais ils vont aussi accaparer son regard. Même si l'appareil est fixé à la voiture, le conducteur qui passe un appel vidéo n'est plus connecté à la route et il ne sera dès lors pas capable d'anticiper et de réagir à temps à ce qui peut y survenir.

Le kit mains libres augmente aussi les risques

Il est rassurant de constater que **de nombreux conducteurs (61%) optent pour le kit mains libres** (bluetooth) plutôt que de tenir leur téléphone en main pour passer des appels au volant.

Cependant, même avec cette technologie, avoir une conversation téléphonique en conduisant rend moins attentif à la route et augmente le risque d'accident. Bien que conduire semble plutôt automatique, c'est en réalité une activité qui sollicite toute l'attention et l'énergie. Même avec les mains libres, il importe donc de limiter les appels et de les ignorer dans des endroits ou des moments difficiles sur les routes.

La règle, pas toujours connue ni appliquée

Depuis le mois de mars 2022, pour pouvoir être utilisé en conduisant (comme GPS par exemple), le téléphone portable doit obligatoirement être placé dans un support adapté. L'enquête de l'AWSR révèle que, **seuls 61% des Wallons connaissent cette nouvelle réglementation**. Les conducteurs qui ne la respectent pas risquent pourtant une amende de 174 euros.

Le nombre d'infractions constatées par la police pour usage du téléphone au volant en Wallonie est d'ailleurs en hausse ces dernières années. Il a augmenté de 14% entre 2021 et 2022 (23.186 infractions enregistrées en 2022 contre 20.309 en 2021). Les chiffres complets pour l'année 2023 ne sont pas encore disponibles mais sur les 6 premiers mois de l'année, près de 14.000 conducteurs ont déjà été verbalisés pour usage du téléphone au volant.

A pied ou à vélo, les risques existent également

Utiliser son téléphone à pied ou à vélo augmente également les risques d'accident. En Wallonie, **1 piéton sur 2 (50%) déclare pourtant qu'il lui arrive de traverser tout en manipulant son téléphone** et 1 cycliste sur 4 (25%) indique le faire lorsqu'il se déplace à vélo.

Pour les piétons, même si ce comportement n'est pas explicitement interdit par le Code de la route, il augmente les risques d'accidents liés à la distraction, particulièrement si le téléphone est utilisé au moment de traverser. Ces accidents survenant lors de traversées impliquent alors généralement aussi un véhicule motorisé, ce qui engendre des blessures beaucoup plus graves pour le piéton.

Les cyclistes conduisent quant à eux un « véhicule » et sont soumis aux mêmes règles que les automobilistes. Utiliser son téléphone en le tenant en main à vélo (ou en trottinette) n'est dès lors pas autorisé.

10 accidents par semaine lié au téléphone au volant

Même s'il est placé dans un support adapté, utiliser son téléphone au volant, augmente le risque d'être impliqué dans un accident. On estime que **ce risque est doublé pour un appel, et qu'il peut augmenter jusqu'à 10 fois pour l'envoi d'un message**.

Après un accident de la route, il est souvent compliqué de savoir si la distraction a joué un rôle. On estime toutefois qu'au moins 5 % de l'ensemble des accidents de la route avec blessés ou tués sont dus à l'usage du téléphone, **soit (au minimum) 10 accidents par semaine en Wallonie**.

« Restez connecté à la route »

L'AWSR mènera, pendant tout le mois de mars, une campagne de sensibilisation aux risques liés à l'utilisation du téléphone dans la circulation.

Des affiches le long des routes et des messages diffusés sur les réseaux sociaux inviteront ainsi tous les usagers, peu importe leur mode de transport, à rester connectés à la route.

Ensemble, partageons mieux la route pour préserver la vie de tous.

Contact Presse

Belinda DEMATTIA 0498/048.361 – 081/821.329

belinda.demattia@awsr.be

www.awsr.be

